



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/379

Lyon 1er - Cession à l'euro symbolique par la Ville de Lyon à la société Performis d'une parcelle de terrain de 6 m2, cadastrée AP 315, sise 13 rue des Capucins, sur laquelle empiète l'immeuble appartenant à la société Performis - EI 01084 - N° inventaire 01084 T 001-02

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 DECEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 DECEMBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEGER (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme FRÉRY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/379 - LYON 1ER - CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE PAR LA VILLE DE LYON A LA SOCIETE PERFORMIS D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DE 6 M2, CADASTREE AP 315, SISE 13 RUE DES CAPUCINS, SUR LAQUELLE EMPIETE L'IMMEUBLE APPARTENANT A LA SOCIETE PERFORMIS - EI 01084 - N° INVENTAIRE 01084 T 001-02 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 décembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire de la parcelle cadastrée AP 301, d'une surface de 32 m², située 16 rue René Leynaud, en bordure du jardin Rozier, à Lyon 1^{er}. Cette parcelle a été divisée en trois nouvelles parcelles cadastrées AP 315, AP 316 et AP 317 d'une surface respective de 6 m², 19 m² et 7 m².

Le terrain de la parcelle AP 315 est occupé par l'empiètement de l'immeuble voisin, situé au 13 rue des Capucins, parcelle AP 102, et appartenant à la société Performis.

Il est précisé que cette emprise a été intégrée dans la propriété de la Ville de Lyon par le fait d'une erreur dans le tracé du plan cadastral, antérieure à l'acquisition par la Ville de Lyon de la parcelle AP 49, dont est issue la parcelle AP 301.

Afin de mettre en concordance les limites de propriété avec la réalité du bâti, et suite à l'accord intervenu entre la Ville de Lyon et le propriétaire voisin, la société Performis, il vous est proposé de lui céder la parcelle AP 315, à l'euro symbolique, prix admis par France Domaine dans son avis n° 2020-381V0182 du 20 février 2020.

Il est précisé que les frais notariés inhérents à cette régularisation foncière seront pris en charge par l'acquéreur.

La parcelle AP 315, étant issue de la parcelle AP 301, elle-même issue de la parcelle AP 49, d'une superficie de 281 m², sur laquelle a été aménagé le jardin de la dalle Rozier, a intégré le domaine public communal. En conséquence, ladite parcelle doit, préalablement à sa vente, faire l'objet d'un déclassement, suite à sa désaffectation intervenue par arrêté en date du 9 septembre 2020.

Vu l'article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'arrêté de désaffectation en date du 9 septembre 2020 ;

Vu l'avis de France Domaine n° 2020-381V0182 en date du 20 février 2020 ;

Mme la Maire du 1^{er} arrondissement ayant été consultée pour avis par courrier du 13 octobre 2020 ;

Vu le projet d'acte de vente ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement ;
Où l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sécurité ;

DELIBERE

- 1- Le déclassement du domaine public communal de la parcelle AP 315 à Lyon 1^{er} est approuvé.
- 2- La cession par la Ville de Lyon de la parcelle AP 315, d'une surface de 6 m², à la société Performis au prix d'un euro symbolique, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer l'acte authentique ainsi que tout document afférent à cette opération.
- 4- S'agissant d'une cession à l'euro symbolique, la recette sera imputée à la nature comptable 7788, fonction 01, de l'opération FONCESSI, du programme FONCIERVDL.
- 5- La sortie du bien du patrimoine de la Ville de Lyon sera enregistrée conformément aux dispositions budgétaires et comptables de la M14 :

N° d'inventaire	Désignation	Superficie cédée m ²	Superficie totale EI m ²	Compte d'immobilisation	Observations
01084T001 (-02)	Parcelle de terrain (AP 315)	6	32	2115	Valeur nette comptable à 0€

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET